

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 17 h,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué **le 23 juin 2017**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 10

Présents : Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Jean-Paul TURC, Nathalie TAIRRAZ, Christian TURC, Yves TURC-GAVET, Eric TURC-GAVET

Excusés : Pascal LETERTRE

Pouvoirs : Pascal LETERTRE à Jean-Paul TURC

Absents : Michel NODIN, Eliane PUISSANT

Secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ

n°2017-046

Objet : Election du délégué et suppléants du conseil municipal à l'élection des sénateurs

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, dûment convoqués par le Décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-15, L2121-16, L2121-17, L2121-18, L2121-26 et L2122-17;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs;

La séance a été ouverte sous la présidence de **M. Patrick HOLLEVILLE**, Maire qui informe que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. André RODERON est proposé pour assurer ces fonctions.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M Jean-Paul TURC, M Yves TURC-GAVET, Mme Nathalie TAIRRAZ et M Eric TURC-GAVET.

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Délégué du Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue égale à l'entier supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées : Patrick HOLLEVILLE

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Effectif légal du Conseil municipal : 11	Conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 7
Conseillers municipaux en exercice : 10	Nombre de bulletins : 7
Majorité absolue : 6	Suffrages exprimés : 6
Nombre de votants : 7	Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages recueillis : Patrick HOLLEVILLE 6 voix

M. Patrick HOLLEVILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Délégué du Conseil Municipal pour l'élection des Sénateurs.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder à l'élection de trois suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue égale à l'entier supérieur à la moitié du nombre des suffrages exprimés. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Les candidatures enregistrées : André RODERON, Christian TURC, Yves TURC-GAVET

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Effectif légal du Conseil municipal : 11	Conseillers présents à l'ouverture du scrutin : 7
Conseillers municipaux en exercice : 10	Nombre de bulletins : 7
Majorité absolue : 6	Suffrages exprimés : 7
Nombre de votants : 7	Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages recueillis : M. André RODERON : 7 voix ; M Christian TURC 6 voix ; M Yves TURC-GAVET 6 voix ; M Jean-Paul TURC 1 voix

M. André RODERON, Yves TURC-GAVET et Christian TURC ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés Suppléants du Délégué du Conseil Municipal pour l'élection des Sénateurs.

n°2017-047

Objet : Prise de la compétence Médiathèque Tête de réseau par la Communauté de Communes de l'Oisans

Le Maire présente le projet de portage par la Communauté de Communes de l'Oisans de la Médiathèque Tête de Réseau.

Il rappelle que la MTR (Médiathèque Tête de Réseau) est portée par la bibliothèque de Bourg d'Oisans via une convention signée avec le Département de l'Isère. Cette convention arrive à terme en juillet 2017.

Depuis 2011, c'est en moyenne 2500 prêts par an, soit plus de 15 000 échanges de documents empruntés sur l'ensemble du territoire Oisans. La MTR pourrait se développer à travers la mise en place d'un catalogue commun et partagé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

▪ **SOUTIENT** le projet de prise de compétence de la « lecture publique » par la communauté de communes de l'Oisans.

n°2017-048

Objet : Choix MAPA Mission de Maitrise d'œuvre d'une cabane pastorale sur l'alpage Etançons-Bonne pierre

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 7 entreprises pour le MAPA «Mission de maitrise d'œuvre pour la construction d'une cabane pastorale sur l'alpage des Etançons-Bonne Pierre».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 15/06/2017 à 17 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 22/06/2017 à 14 h 00 en présence du Maire et de M André RODERON Adjoint aux travaux.

3 entreprises ont répondu :

- PILON Architecture pour un montant de 11 200.00 € TTC ;

- Atelier SCALA Architecture pour un montant de 13 900.00 € TTC ;
- RIGASSI Architectes pour un montant de 18 840.00 € TTC.

Après analyse des offres, Le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante : PILLON Architecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **RETIENT** la proposition faite par le Maire ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'entreprise PILON Architecture ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

n°2017-049

Objet : Choix MAPA Exposition 2018 Musée Mémoires d'Alpinismes

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le MAPA «Exposition 2018 : Eau solide au Musée Mémoires d'Alpinismes ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 19/06/2017 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 27/06/2017 à 10 h 00 en présence du Maire et de Mme Véronique TURC Responsable du Musée.

1 seule entreprise a répondu : DIDIER ONDE ARCHITECTURES pour un montant de 13 800.00 € TTC.

Le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante : DIDIER ONDE ARCHITECTURES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir.**

- **RETIENT** la proposition faite par le Maire ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'entreprise DIDIER ONDE ARCHITECTURES ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

n°2017 - 050

Objet : Acceptation du don de quatre toiles du peintre M SOUVIGNET au Musée Mémoires d'Alpinismes

M Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Artiste Peintre M Michael SOUVIGNET de faire don au Musée communal de quatre toiles nommées ci-après :

- Noël dans la forêt ;
- Lune de midi sur le sommet des Fétoules ;
- Depuis Emparis, face nord de la Meije ;
- Aiguille profilée de la Dibona.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **ACCEPTÉ** le don de M SOUVIGNET.
- **DIT** que les tableaux rejoindront la collection du Musée Mémoires d'Alpinismes.

n°2017-051

Objet : Convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans de mise à disposition de bâtiments et mobiliers nécessaires à l'exercice de la compétence tourisme

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée municipale de la convention de mise à disposition de bâtiments, et les mobiliers qu'ils contiennent, entre la commune de Saint Christophe en Oisans et la Communauté de communes de l'Oisans, telle que déposée sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération.

Cette convention est nécessaire à l'exercice de la compétence tourisme et prendra fin lorsque les bâtiments mis à disposition ne seront plus affectés à la mise en œuvre de la compétence tourisme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **par 8 voix pour dont 1 pouvoir**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de bâtiments et mobiliers entre la commune de Saint Christophe en Oisans et la Communauté de Communes de l'Oisans pour l'exercice de la compétence tourisme telle que déposée sur la table des délibérés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rattachant.

n°2017-052

Objet : Choix MAPA Fourniture et mise en place de compteurs individuels d'eau potable

Mr le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le MAPA «Fourniture et mise en place de compteurs individuels d'eau potable».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 30/06/2017 à 16 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 30/06/2017 à 16 h 05 en présence du Maire et d'André RODERON.

2 entreprises ont répondu :

- SUEZ pour un montant de 167.76 € HT / installation ;
- IDEOLIA pour un montant de 276.37 € HT/ installation.

Le Maire propose que soit retenue l'entreprise suivante : SUEZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 6 voix pour et 2 voix contre dont 1 pouvoir**

- **RETIENT** la proposition faite par le Maire ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché adapté à l'entreprise SUEZ.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.